

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 février 2024

Délibération N° 19/02/2024 05

**CONTRAT COLONIE
CONVENTION AVEC LA CAF D'ARRAS POUR LE DEVELOPPEMENT
ET L'AMELIORATION DES CENTRES DE VACANCES**

=====
L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 13 février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER

Étaient absents excusés :

**M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU
Mme Sandrine NOWAK
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Lucas CHASSAGNE
Mme Laura OLENDER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY**

Était absent :

M. Jean-Christophe CAMBIER est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« En application de son objectif visant à soutenir l'accès aux vacances des enfants et des adolescents, la caisse d'allocations familiales propose le renouvellement du contrat colonie pour 2024 et 2025, à hauteur de 50 places, ce qui constitue une aide de financement accordée aux collectivités qui prennent en charge l'organisation de séjours colonies.

Les modalités d'interventions de la CAF sont précisées dans une convention.

La commune de Saint-Laurent-Blangy est concernée par ce dispositif pour le séjour hiver qu'elle met en place.

C'est pourquoi, au nom du bureau municipal, je vous propose de m'autoriser à signer la convention colonie pour les deux prochaines années et de prévoir l'inscription des crédits nécessaires pour cette action. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 20 février 2024
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

